

**COMMISSION FEDERALE DES EDUCATEURS ET DE  
L'EMPLOI  
PROCES-VERBAL N°5  
Jeudi 16 mai 2024**

**SAISON 2023/2024**

**Présents :**

**Président de la réunion CFEE :** SAGOT Eric

**Membres de la CFEE :** BRUYERE Rachel, LEVI DI LEON Michel, Jean-Marc DUVETTE

**DTN avec voix consultative :** SAUERBREY Nicolas

**Cadre Technique :** SAUERBREY Nicolas,

**Secrétaire de séance :** PLASSE Laurence,

**Excusée : Membre de CFEE :** AMAR Zélie

---

Ce 16 mai 2024 de 12h30 à 13h30, la Commission Fédérale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie sur convocation exceptionnelle par visioconférence.

1 – Examen des demandes de conventionnement de plan de formation pour la saison 2024/2025.

- **Club de Villejuif : M. Joris TRAVERS** – Elite masculine pour la saison 2024/25 :
  - Autorisation de conventionnement.
  - Parcours de formation si entrée en DESJEPS.
  
- **Club de Reims :** M. Pierre OCCONI - CFC pour la saison 2024/2025 :
  - Autorisation de conventionnement.
  - Parcours de formation si entrée en DESJEPS.

Les conventions vont être soumises aux clubs et aux entraîneurs concernés, pour signature avant la date de clôture des engagements.

La commission va déterminer, et communiquera sur les plans de formation et exigences préalables pour la mise en place de ces conventions, les cas d'espèce empêchant de tenir les engagements, et les conséquences en cas de non-respect des termes de la convention, ou de non-certification.

En attente d'approbation par le prochain Conseil d'Administration  
Date de diffusion : 04/06/2024 (AA)  
Auteur : Eric SAGOT

## 2 – Validation des conformités des entraîneurs pour les engagements des collectifs saison 2024/2025

Les engagements à hauts niveau amateur doivent se faire du 24 mai 2024 au 10 juin 2024

La commission se réunira le 23 juin 2024 pour étudier les conformités des entraîneurs désignés.

Courrier à tous les clubs de haut niveau (donc concernés) émanant de la Commission et de la DTN, pour :

- Rappeler que les entraîneurs (hormis pour la LNV dont le process reste à définir) doivent être indiqués lors des engagements 2024/2025 sur le site fédéral.
- Rappeler le règlement concernant les obligations entraîneurs et la procédure (indiquer le n° de licence de l'entraîneur lors de l'engagement du collectif sur le site fédéral).
- Qu'il n'y a plus de dérogations, mais une demande à établir à la FFVolley soit par courrier, soit par mail au secrétariat formation, à l'attention de la CFEE, en vue d'établir une convention tripartite de plan de formation (et les engagements ou conséquences de cette convention).
- Informer du calendrier des prochaines réunions de la commission.

## 3 – Information sur la FCP

- Validée lors du Conseil d'Administration.
- Besoin d'une meilleure communication/promotion auprès des clubs.
- Souhait et demande de la commission d'une newsletter formation, qui puisse être diffusée notamment aux publics concernés.

## 4 – Institut de formation

- Nomination d'un chargé de mission : Franck HERY.
- Ouverture de 2 postes, en cours : secrétaire comptable et secrétaire administratif.
- Mise en place de l'outil métier « dendreo ».
- L'institut sera une structure interne.

Travaux à mener :

- Identification des besoins des clubs : jeter les bases et attendus de l'observatoire qui doit traiter de l'emploi et de la formation pour prendre en compte les besoins du secteur amateur.
- Définir les attendus en compétences et maîtrise sur la gestion pédagogique de l'OF.
- Etablir et préciser les liens avec le règlement des entraîneurs.

**Eric SAGOT**  
Président de la CFEE

